

Monsieur le Président
Hans Wicki
Conseil des Etats
Commission de l'économie et des
redevances
Palais du Parlement
CH-3003 Berne

Genève, le 17 novembre 2025

Par courriel à :

ab-geko@seco.admin.ch

Assouplissement temporaire des heures d'ouverture des magasins

Monsieur le Président,

Le 30 juin 2025, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) a adopté un avant-projet modifiant la Loi sur le travail, dans le but de faire passer de quatre à douze le nombre d'ouvertures dominicales autorisées. Dans ce cadre, les cantons resteront libres de définir le nombre de dimanches effectivement autorisés ainsi que les dates concernées. La CER-E met désormais le projet de modification de la Loi sur le travail en consultation.

En préambule, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) souhaite souligner que la question des ouvertures dominicales est particulièrement sensible à Genève. Les Genevois ont en effet été appelés à se prononcer à de nombreuses reprises sur ce sujet. Actuellement, en vertu de la Loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), les commerces peuvent ouvrir au public trois dimanches par an jusqu'à 17h, à condition qu'une convention collective de travail étendue soit en vigueur. Toutefois, dans un arrêt rendu public le 8 octobre dernier, le Tribunal fédéral a jugé que la loi genevoise était contraire au droit fédéral. Selon cet arrêt, subordonner l'ouverture dominicale des commerces à l'existence d'une CCT étendue viole le droit supérieur. La LHOM doit donc être prochainement modifiée pour être rendue conforme au droit fédéral.

Alors que les Genevois devaient initialement voter sur une proposition prévoyant deux ouvertures dominicales sans condition de CCT étendue, le Conseil d'État genevois a décidé d'annuler la votation à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral. Les Genevois seront ainsi appelés à se prononcer à nouveau sur cette question au cours de l'année 2026, une fois qu'un nouveau projet aura été élaboré.

Un assouplissement nécessaire

La CCIG soutient pleinement le projet visant à permettre l'ouverture des magasins jusqu'à douze dimanches par an. [Une récente étude de l'Université de Saint-Gall](#) montre que 42,4 % des achats des Genevois sont effectués dans des magasins situés à l'étranger, un taux parmi les plus élevés du pays, juste derrière le canton du Jura. L'un des principaux facteurs de ce

tourisme d'achat réside dans la plus grande flexibilité des horaires d'ouverture pratiqués par la France voisine.

Par ailleurs, à Genève, les expériences passées d'ouverture dominicale (2019, 2020, 2024) ont démontré une hausse nette du chiffre d'affaires et de la fréquentation. Cet élément contredit l'un des arguments avancés par la minorité de la CER-E, selon lequel une augmentation des ouvertures dominicales n'entraînerait pas de hausse de la consommation.

Enfin, le commerce de détail, qui traverse une période difficile notamment en raison de la concurrence croissante du commerce en ligne, a besoin que des solutions concrètes soient rapidement apportées. En conclusion, la CCIG soutient sans réserve ce projet, car il améliorera les conditions-cadres du commerce de détail et contribuera à réduire le désavantage concurrentiel auquel ce secteur est actuellement confronté.

Non à la condition d'avoir une convention collective de travail (CCT)

Une minorité de la CER-E propose que les cantons puissent autoriser des ouvertures au-delà des quatre dimanches uniquement si le secteur du commerce de détail dispose, au niveau cantonal ou fédéral, d'une CCT déclarée de force obligatoire. Cette minorité invoque notamment l'exemple genevois. La CCIG s'oppose toutefois fermement à cette proposition.

Il convient en effet de noter qu'à Genève, les syndicats ont dénoncé en 2017 la CCT alors en vigueur, ce qui a eu pour effet d'empêcher les trois ouvertures dominicales annuelles. Introduire une telle condition dans la Loi sur le travail reviendrait donc, dans les faits, à bloquer toute possibilité d'ouverture au-delà des quatre dimanches. Les syndicats ayant déjà exprimé leur vive opposition à de nouvelles ouvertures dominicales, il apparaît très peu probable qu'ils se montrent disposés à négocier une CCT dans le secteur du commerce de détail. La CCIG demande dès lors de renoncer à l'introduction d'une telle condition dans la Loi sur le travail.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces éléments, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Vincent Subilia
Directeur général



Mohamed Atiek
Directeur Département promotion
et soutien à l'économie

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre économiques. La CCIG compte plus de 2 700 entreprises membres.